

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

## LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Approbation des recrutements sur la période du 10/04/2024 au 22/05/2024**

- des emplois temporaires susceptibles d'être pourvus par du personnel relevant des dispositifs d'insertion (3) ou d'apprentissage (0)
- d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des :
  - o accroissements temporaires d'activités (4)
  - o accroissements saisonniers d'activités (2)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°33 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n° 2020/430 en date du 20/07/2020, donnant délégation à M. Patrick ROMESTAING, vice-président en charge des ressources humaines, des coopérations et des mutualisations,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel relevant des dispositifs d'insertion ou d'apprentissage et des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité,

#### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver les recrutements d'agents (période du 10/04/2024 au 22/05/2024).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Dispositifs d'insertion :**

Fonction	Contrat du	au	TC/TNC – durée hebdomadaire
agent d'entretien patrimoine	20/05/2024	19/09/2024	TNC 26h15
agent d'entretien rivière	01/06/2024	30/09/2024	TNC 30h00
agent d'entretien rivière	01/06/2024	30/09/2024	TNC 30h00

**Dispositif d'apprentissage :**

Fonction	Contrat du	au	TC/TNC – durée hebdomadaire
néant			

**Accroissements temporaires :**

Fonction	Grade	Contrat du	au	TC/TNC – durée hebdomadaire
agent d'accueil déchèterie conducteur d'engins	Adjoint technique	02/05/2024	01/11/2024	TC
agent facturation eau et assainissement	Adjoint administratif	06/05/2024	05/09/2024	TC
agente administrative développement compostage	Adjoint administratif	02/05/2024	01/11/2024	TC
Instructeur ADS	Rédacteur	29/07/2024	31/12/2024	TC

**Accroissements saisonniers :**

Fonction	Grade	Contrat du	au	TC/TNC – durée hebdomadaire
agente d'accueil et de médiation culturelle	Assistant de conservation du patrimoine	08/05/2024	10/11/2024	TNC 13h
animatrice ludothèque Copernic	Adjoint d'animation	17/04/2024	11/05/2024	TNC $\Sigma$ 37H

 $\Sigma$ 

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison